

a baissé de quatre à trois pour cent. Conservons donc cet argent pour les travailleurs au jour du besoin, qui viendra inévitablement.

L'histoire se répétera mais j'espère que nous ne vivrons pas de sitôt des jours difficiles. Nous sommes si habitués aux beaux jours que pour beaucoup les mauvais jours seront bien pénibles, quand ils surviendront. J'espère que le ministre du Travail ne prêtera pas l'oreille aux idées de certains de nos amis socialistes. Je pense ici à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui déplore le fait que la loi ne contient rien au sujet d'une assurance-maladie. Laissons de côté cette fichue question. Nous discuterons l'assurance-maladie quand il y aura lieu. Laissons intacte la caisse d'assurance-chômage, car nous en aurons besoin. Lloyd George a vécu assez longtemps pour en voir le besoin en Angleterre. J'espère que le ministre vivra assez longtemps pour voir notre parti, de l'autre côté de la Chambre, appliquer cette mesure en son nom et en celui de ses amis.

L'hon. M. MITCHELL: C'est le seul moment où nous en aurons besoin, quand vous siégerez de ce côté-ci.

M. HARRIS (Danforth): Merci. J'ai fermé les oreilles afin de ne pas entendre. J'espère que, résistant aux cajoleries qui peuvent lui venir de notre gauche tout particulièrement et peut-être aussi, dans de rares cas, de la droite, le ministre verra à ce que le fonds ne soit pas dilapidé. Je l'invite à laisser le projet de résolution sous sa forme actuelle, sans en rien modifier. Qu'il le fasse adopter par la Chambre et il peut être assuré que la population lui en saura gré pendant longtemps. En outre, le Gouvernement qui, dans notre intérêt, voit à l'application de la loi, recevra l'appui du public en général en même temps que celui des honorables députés qui ont l'honneur de siéger de ce côté-ci de la Chambre.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 23 mars dernier j'ai posé au ministre du Travail (M. Mitchell) une question que je veux citer. C'était à propos d'une résolution que m'a communiquée le conseil municipal de Peterborough et dont j'ai transmis le texte au ministre. Elle apparaîtrait au compte rendu de ce jour et se lit comme suit:

Je désire poser une question au ministre du Travail. Les services municipaux de bien-être reçoivent quotidiennement des demandes de secours de la part de sans-travail qui attendent leur premier chèque de la Commission d'assurance-chômage. Comme les municipalités acquittent entièrement le coût de cette assistance,—ce que n'ignore pas le ministre,—la commission songera-t-elle à abrégé à six

[M. Harris (Danforth).]

jours le présent délai de neuf jours qui précède le versement des prestations d'assurance-chômage?

Le ministre a répondu:

L'hon. M. Mitchell: L'honorable député a exposé les faits exactement. Bien entendu, la responsabilité des secours aux chômeurs incombe aux municipalités et aux provinces, mais mon ministère étudie présentement des projets d'amendements à la loi sur l'assurance-chômage. Le Gouvernement fera donc connaître de la manière ordinaire sa ligne de conduite.

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre n'a pas parlé d'abrégé la période d'attente. J'espère que la Chambre examinera attentivement le bill, au moment de sa présentation, car l'état de choses actuel est injuste pour les ouvriers et les municipalités.

Le même jour j'ai posé la question suivante:

En voici une autre. Etant donné la majoration du coût de la vie, le ministre peut-il me dire si le Gouvernement a songé à relever les prestations d'assurance-chômage?

Le ministre sait sans doute que le coût de la vie est exorbitant. Or la caisse d'assurance-chômage dispose de 450 millions. Il n'y a donc aucune raison de ne pas relever les prestations. J'espère que le ministre étudiera la question attentivement.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Ma voix n'est pas aussi forte que celle de mon collègue, l'honorable représentant de Danforth (M. Harris). Je recevais ce soir quelques amis très influents de ma circonscription de Toronto et je me suis excusé auprès d'eux, leur disant que nous manquerions probablement le magnifique discours que vient de prononcer l'honorable représentant de Danforth. Cependant, nous l'avons entendu très distinctement du couloir qui conduit à la Chambre. C'était un magnifique discours et je partage entièrement ses vues.

Quelques mots seulement au sujet de la mesure à l'étude. Le ministre a parlé d'une lettre qu'il a reçue d'un citoyen américain, où celui-ci souhaitait que la loi d'assurance-chômage fût aussi bien appliquée aux Etats-Unis qu'elle l'est au Canada. Je sais que la loi est bien appliquée au Canada, mais je crois qu'il en est de même aux Etats-Unis.

Je signale au ministre qu'il importe de trouver les gens les plus compétents possibles pour administrer la caisse d'assurance en Ontario, afin de nous protéger contre le communisme. A mon sens, ce point est très important.

Selon le ministre, la loi se fonde sur des calculs d'actuaire; je ne saurais dire s'il en est ainsi ou non. Je ne sais si nous avons suffisamment d'expérience dans ce domaine